

**Arrêté du 10/06/08 portant désignation du préfet
coordonnateur du site Natura 2000 « champ de tir du Poteau »
(zone de protection spéciale)**

(JO n° 136 du 12 juin 2008)

NOR : DEVN0811556A

Vus

Le Premier ministre,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-2 et R. 414-8 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 69 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2004 portant désignation du site Natura 2000 champ de tir du Poteau (zone de protection spéciale),

Arrête :

Article 1er de l'arrêté du 10 juin 2008

Le préfet des Landes est désigné préfet coordonnateur du site Natura 2000 champ de tir du Poteau (zone de protection spéciale FR 7210078), dans les départements suivants :

- Landes ;
- Gironde.

Article 2 de l'arrêté du 10 juin 2008

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 10 juin 2008.

Pour le Premier ministre et par délégation :
Le secrétaire général du Gouvernement,
Serge Lasvignes

Source URL: <https://aida.ineris.fr/reglementation/arrete-100608-portant-designation-prefet-coordonnateur-site-natura-2000-champ-tir>